



FORMATION EN PRÉSENTIEL

ACTEUR PRAP DES SECTEURS INDUSTRIE - BTP - COMMERCE (IBC).

Dernière mise à jour le 20/07/2026.

OBJECTIF

"La formation à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP), s'adresse aux salariés des secteurs industrie, BTP, commerce et activités de bureau (IBC).

Elle vise, au travers de l'obtention d'une certification, à rendre tout personnel capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques, organisationnelles et humaines, et en maîtrisant les risques sur lesquels il a la possibilité d'agir"

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Observer et analyser une situation de travail
- Identifier ce qui peut nuire à sa santé
- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement

Tarif

nous consulter

Réf.

Prev11

Contact

0297611182
contact@poleformation.bzh
<https://www.poleformation.bzh/>

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les salariés.

PRÉ-REQUIS

- Maîtrise de la langue française (lue, parlée, écrite), connaissance des opérations mathématiques de base.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Présentiel

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Salle équipée / études et analyses de postes de travail

VALIDATION DE BLOCS DE COMPÉTENCES

non

TAUX D'OBTENTION

<https://www.poleformation.bzh/satisfaction-et-reussite/>

PASSERELLES

non

DÉBOUCHÉS

Compétence complémentaire

SUITES DE PARCOURS

MAC (Maintien et actualisation des compétences)



Niveau

Autres formations
professionnelles continues



Modalité

Présentiel



Effectif par session

4 mini > 10 maxi



Durée

14 heures / 2 jour(s)

Des aménagements pédagogiques et organisationnels peuvent être mis en place, en fonction des besoins exprimés, afin de garantir l'accessibilité de la formation à tous.



PROGRAMME

Afin d'assurer les conditions de réussite de la formation, il est essentiel que la structure soit engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels.

Il est également indispensable que le dirigeant (ou son représentant) maîtrise les compétences en prévention qui permettront de garantir l'efficacité des actions menées.

Accueil

Les enjeux de la prévention

- Les enjeux de la prévention
- La démarche de prévention
- Les accidents du travail (AT) et les maladies professionnelles (MP).
- Les coûts des AT/MP.

L'activité physique dans le travail.

- Les composantes de la situation de travail

Le fonctionnement du corps humain

- Les notions d'anatomie du corps humain.
- Les atteintes et leurs conséquences.
- Les facteurs de risque.

Description de son activité et repérage des situations pouvant nuire à sa santé.

- Les éléments déterminants l'activité physique.
- L'identification des risques potentiels.
- Les différentes causes d'exposition.
- Les pistes d'amélioration.

Les principes de prévention

- Les pistes d'amélioration des conditions de travail
- La remontée d'information.
- Les principes d'aménagement des postes.
- La hiérarchisation des pistes d'amélioration.

Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort et leurs limites.

Mise en pratique.

Les aides techniques à disposition dans l'établissement.

LES PLUS

Les analyses réalisées en amont de la formation dans l'entreprise permettent aux apprenants d'initier des propositions d'améliorations en relation avec leurs problématiques quotidiennes. Elle permet au salarié d'être acteur de sa propre prévention mais aussi de devenir acteur de la prévention de son entreprise ou de son établissement. Elle s'intègre dans une démarche initiée par l'employeur en prenant en compte le matériel à disposition. A l'issue de la formation, les participants ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives, se voient délivrer par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS un certificat « d'acteur PRAP IBC » valable 24 mois.

INTERVENANT(S)

Formateur PRAP certifié INRS

ÉVALUATION

Épreuve certificative en fin de formation.

ATTRIBUTION FINALE

Certificat d'acteur PRAP (IBC)

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 24 mois, l'apprenant doit suivre une session de Maintien et actualisation des compétences de l'acteur PRAP secteur industrie - BTP - commerce (IBC)

POLE FORMATION - N° SIRET 80284086800045 - RCS Vannes - Code APE 85.59A - Zone de kermelin 56890 SAINT-AVE France - Tél. : 0297611182
- contact@poleformation.bzh - <https://www.poleformation.bzh/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53560894356 auprès du/de la Préfet de Bretagne.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.